

A LA BONNE RENOMMEE

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 500 euros
Siège social : 40 Sentier des Simonettes
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
822 266 094 RCS CRETEIL

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 8 AVRIL 2026**

Monsieur Marc FLORES, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété composant le capital social de la société A LA BONNE RENOMMEE, désignée en tête des présentes,

Associé unique et seul gérant de ladite société,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prend acte de la démission de Madame Elodie DA SILVA de ses fonctions de cogérante à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le nouveau gérant et consigné sur le registre de ses décisions.

Signé en la forme électronique le 8 avril 2026

Signé par :

D0B7B6827B91473...

Monsieur Marc FLORES
Gérant et Associé Unique